

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LES FRETS  
TRANSOCEANIQUE

La Chambre passe de nouveau à l'examen de la motion de l'honorable T. A. Low, ministre du Commerce, tendant à ratifier et confirmer un contrat passé entre Sa Majesté et sir William Petersen en vue de l'établissement d'une ligne de navigation transatlantique subventionnée et de la réglementation par l'Etat de certains frets maritimes, ainsi qu'à l'examen de la proposition d'amendement de cette motion déposée par M. Clark.

L'hon. M. GRAHAM: A la suspension de la séance, à six heures, je venais de terminer la lecture d'un mémoire assez long et fort intéressant de feu le juge Mabee, qui occupait à cette époque les fonctions de président de la commission des chemins de fer. Il faisait ressortir la sagesse de constituer un tribunal mixte pour la réglementation des frets maritimes afin que les prix de transports pussent être contrôlés depuis le point de production jusqu'au point de consommation, tant sur terre que sur mer. Pour faire suite à cela, je citerai le texte d'un décret du conseil ayant trait à la question. Voici :

Le comité du C. F. a examiné un rapport du secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures portant la date du 21 février 1910, soumettant à sa considération un mémoire préparé par le président de la commission des chemins de fer, à la demande du ministre des Chemins de fer et des Canaux et insistant sur la nécessité pour le Gouvernement d'exercer une certaine autorité sur les prix exigés du public pour les transports par eau, identique à celle qu'il exerce actuellement sur les tarifs de transport par rail. Le comité prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre ce mémoire au très honorable secrétaire d'Etat pour les Colonies, en lui faisant part du désir des ministres de Votre Excellence, que cette importante question soit signalée à l'attention du Gouvernement de Sa Majesté en vue de créer un tribunal mixte pour la réglementation des frets maritimes.

M. MACLEAN (York-Sud): A-t-on reçu une réponse à cette communication?

L'hon. M. GRAHAM: Je parlerai de cela tout à l'heure. Cette communication portait la date du 26 février. Avec la permission de la Chambre, je ferai maintenant insérer dans les colonnes du hansard une autre communication du 21 février:

Le soussigné a l'honneur de soumettre à la considération de Votre Excellence un mémoire préparé par le président de la commission des chemins de fer, à la demande du ministre des Chemins de fer et des Canaux insistant sur l'opportunité d'une réglementation par le gouvernement des prix de transport exigés du public pour le transport sur eau, semblable à celle dont il est chargé actuellement en ce qui regarde les tarifs de transport par rail.

Le soussigné demande que ce mémoire soit transmis au secrétaire d'Etat pour les Colonies, en même temps que l'avis du désir des ministres de Votre Excellence, que cette importante question soit signalée

à l'attention du Gouvernement de Sa Majesté en vue de la création d'un tribunal mixte pour la réglementation des frets maritimes.

Le tout respectueusement soumis.

Après avoir lu ce document, je tiens à faire ressortir le fait qu'il renferme une demande directe et spécifique de création d'un tribunal mixte pour la réglementation des frets maritimes. Ce fait revêt peut-être une grande importance, étant donné les événements ultérieurs. Vers la même date,—parfaitement, c'était le 28 février 1910,—M. Grigg, alors commissaire du Commerce pour la Grande-Bretagne au Canada, avait présenté un mémoire touchant cette même question et qui fut transmis au gouvernement anglais par le Gouverneur général de l'époque. Mes honorables amis, je l'espère, écouteront avec patience la lecture de ce document, étant donné l'importance de ces faits sur l'ensemble de la question des frets maritimes et la situation qui existait à cette époque:

Hôtel du Gouvernement,  
Ottawa,

28 février 1910.

Milord,

J'ai l'honneur de transmettre par la présente à la considération de Votre Seigneurie un important décret du Conseil privé, adopté le 26 courant, signalant l'opportunité d'une réglementation des prix exigés du public pour le transport par eau et à destination d'outre-mer, semblable à celle dont il se charge à l'heure actuelle en ce qui regarde les tarifs du transport par rail; de plus, mes conseillers responsables expriment l'espoir qu'il sera peut-être possible avec le concours du Gouvernement de Sa Majesté de créer un tribunal mixte pour la réglementation des frets maritimes.

J'ai aussi l'honneur d'inclure pour l'information de Votre Seigneurie et étant donné qu'il a rapport au sujet que traite le décret ci-dessus, la copie d'un mémoire qui m'a été communiqué par M. R. Grigg, le commissaire du commerce de Sa Majesté en Canada (domicilié à Montréal). Les chiffres et les faits que renferme le mémoire ci-inclus constituent un indice, semble-t-il, que la hausse récente des frets maritimes pour le transport des marchandises anglaises à destination des ports canadiens en conséquence des opérations de la North Atlantic Westbound Freight Conference ainsi que le nouveau relèvement en perspective, aura pour effet de détourner de la Grande-Bretagne au bénéfice des Etats-Unis un fort volume du trafic canadien. En outre, le peuple canadien et la population des Iles-Britanniques perdront les bénéfices du trafic de préférence de 33½ p. 100 accordé par le Canada sur les marchandises anglaises.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Seigneurie, le très humble serviteur,

GREY.

Je désire maintenant donner lecture du mémoire transmis à lord Grey, le Gouverneur général de l'époque, par M. Grigg, le représentant officiel du gouvernement anglais en Canada:

Des dépêches publiées dans les journaux indiquent que la North Atlantic Westbound Freight Conference a l'intention de relever les frets maritimes entre l'Europe et le Canada.